M

HA

HONO

LES

DEMA

Rédi

MENS CONSCIA RECTI;

OU

OBSERVATIONS SUR LA QUESTION

D'UN

HAVRE DE REFUGE,

HUMBLEMENT SOUMISES AUX

HONORABLES MEMBRES de l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

DU

CANADA,

PAR

LES PETITIONNAIRES D'UNE REQUETE EN DATE DU 17ème Février, 1856,

ET

DEMANDANT UNE ALLOCATION POUR AMÉLIORATIONS

AU

GRAND HAVRE DU BIC.

Par
Ubric Fressier

Rédigées et publiées par des amis de l'Ordre et de la Justice.

QUEBEC:

1856.

FC2949
B5
Z645

AUX

Hono

Un
signa
const
doit é
de vo
deux

Les
petiti
pour
tion
intéri
meill
jusqu
lieux
cette
Rimo
Québ
sante
sieurs
et d'u

AUX HONORABLES MEMBRES DE l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU CANADA.

La vérité est le diadême des droits;
C'est l'étoile polaire de l'écrivain judicieux.

HONORABLES MESSIEURS,

Une pétition appuyée de beaucoup plus de 800 signatures et demandant une allocation pour la construction d'un quai au Hâvre du Bic, est ou doit être prochainement soumise à la considération de votre honorable Corps législatif, ainsi qu'aux deux autres branches de la législature provinciale.

Les allégués et les faits contenus dans cette petition devraient-être, semble-t-il, seuls, suffisants pour plaider en faveur de cette grande amélioration publique qui fournirait, entre la navigation intérieure du St. Laurent et celle de l'Océan, le meilleur hâvre de refuge possible depuis Québec jusqu'à Gaspé. L'importance et la diversité des lieux qu'habitent les centaines de signataires de cette pétition; ou plûtot la voix des citoyens de Rimouski, du Bic, de St. Fabien et de la Cité de Québec, même, devrait être d'une efficacité suffisante pour poser la question, devant vous, Messieurs, dans toute la majesté de son importance et d'une manière tranchée; mais on ne l'ignore

pas, souvent la marche vers le progrès public, rencontre des déboires et des fatalités. Et voici donc que cette pétition en est rendue à l'une de ces péripéties qui, quelquefois, dépassent par leur *petitesse* tous les calculs possibles de l'imagination ; un pamphlet doit vous être bientôt présenté, si déjà il ne l'est pas, pour contre-carrer le poids de cette même pétition en essayant, par là, de préjuger l'opinion publique et surtout celle de la législature contre les conclusions de cette requête. Voilà, aussi, pourquoi l'amour de l'ordre et de la justice se présente de nouveau.

Bien des maladies enfantent les rêves, sans doute ; mais nulle d'elles n'est plus féconde en ceux-ci, en fait d'améliorations publiques, que celle du monopole, de l'intérêt local et celles de ses acolytes, l'intérêt personnel et l'envie. Aussi ne soyons donc pas étonnés si le pamphlet en question a pour lieu natal *un petit coin du faubourg de Rimouski ;* pour père un heureux mortel, qui a nom James Smith, Yankee-Canadien, libéral-conservateur par circonstances extraordinaires, annexioniste par les liens sympatiques du sang et conséquement *Rouge*, Démocrate, si, jamais, *l'étendard étoilé* de cette dénomination venait à s'arborer victorieux sur la citadelle de la politique Canadienne ; pour mère une imagination fébrile ; pour parrain son excellence en triple-préfecture, et pour marraine la bourse d'un jeune marchand en bonnes affaires. Admirons donc, encore, combien heureux serait l'effet de ce pamphlet, né sous de tels auspices, si le bouclier de la vérité n'était pas entre les mains d'hommes impartiaux qui l'opposent aux armes dangereuses du mensonge, aux flèches empoisonnées de l'envie et de la calomnie. Mais ce n'est point là le tout : l'heureux auteur de cette production ne la pensant point inexpugnable, ne l'a-t-il pas fait suivre d'une requête infime ? Le senti-

ment de la mauvaise cause et celui d'une appréhension violente sont donc l'essence de ces œuvres de l'illustre Potamographe de Rimouski, et le Chauchemar que fait éprouver à leurs malheureux parrain et marraine, la pétition demandant une allocation à la législature pour la construction d'un quai au hâvre du Bic, et, par là, la formation d'un hâvre de refuge. Voilà ce que, bien humblement, nous prétendons établir, si votre patience, Honorables Messieurs, ne se rebute pas à nous suivre quelques instants encore.

Tout citoyen, de cette Province, qui s'intéresse aux progrès des améliorations publiques, n'ignore pas que, sur la rive de Rimouski, un quai aux proportions gigantesques a été construit aux frais du Gouvernement Provincial ; qu'une somme immense, des milliers de louis ont été employés à la construction de ce quai, dans le but donné de former un hâvre de cette place ; que le versement de ces deniers publics a fait un bien immense aux habitants de cette localité et particulièrement à quelques individus, en donnant de l'essor et une plus grande activité à leur commerce ; que le choix du lieu de ce quai a été la source de bien nombreuses et fâcheuses discussions, de malheureuses divisions et, quelques fois de sorties publiques sur les journaux, plus ou moins inconséquentes, plus ou moins acariatres et déraisonnables, dans le sens de leur acception générale, tantôt contre le membre du comté et tantôt contre le Gouvernement même. Mais personne n'ignore non plus que, malgré tout, ce quai en est rendu à sa complétion depuis la dernière saison et que ce n'en est pas moins une amélioration locale digne de ceux qui l'ont obtenue, des constants efforts qu'elle a nécessités et surtout de la jolie somme qu'elle a coutée à la Province. Maintenant les paroisses de Rimouski, Ste. Luce,

Ste. Flavie, &c., ont un lieu d'embarquement et de débarquement, propre sans doute pour l'exploitation de leurs produits et les importations qui se font chez-elles. N'est-ce pas là, Honorables Messieurs, un juste sujet pour les citoyens de ces diverses paroisses et particulièrement pour ceux de Rimouski, de s'estimer heureux d'un aussi grand avantage ; mais, en même temps, n'est-ce pas un sujet plus grave encore, pour le public, d'être étonné de voir sortir du sein de Rimouski même, un pamphlet suivi d'une requête qui ne tendent à rien moins que de préjudicier aux intérêts indirects d'une paroisse voisine et plus encore à l'intérêt général et direct de la Province, en travaillant à dénaturer les faits et allégués d'une pétition qui n'a d'autre vue qu'un but d'utilité publique et générale, une œuvre toute nationale en tendant à faciliter les progrès de l'agriculture, du commerce et de la navigation trans-atlantique et intérieure.

En effet, Honorables Messieurs, la pétition du 17 Février 1856, sollicitant une allocation législative pour la construction d'un quai au hâvre du Bic, et par là même, la formation d'un splendide hâvre de refuge ; objet depuis si longtemps désiré et dont l'utilité, la nécessité même deviennent chaque jour plus pressantes ; mais qui languit dans les lenteurs de la contemplation ; cette pétition, disons-nous, démontre-t-elle en aucune de ses moindres parties d'autres considérations que celles de fournir un hâvre de refuge aux bâtiments en détresse et ceux assaillis par la tempête ; un dépot de combustibles aux vaissaux trans-atlantiques qui souvent ont besoin de s'en ravitailler ; en un mot des avantages communs et généraux qu'on puisse tous désirer pour faciliter la navigation sur le fleuve St. Laurent et que la nature a en partie fournis au lieu soumis à la considération de la législature ? Certainement

non, et quiconque donnera une attention impartiale au contenu de cette pétition, ne saurait assurément y trouver la plus simple vue de rivalité ou d'intérêt local, et encore moins d'intérêt personnel. Or, pourquoi donc, à Rimouski, se trouve-t-il des hommes à menées subversives d'une démarche aussi louable, d'une œuvre aussi nationale? Ce problême est, à coup sûr, beaucoup plus grâve que sa solution difficile. Les agitateurs ne l'ont-ils pas dejà eux-mêmes résolu en se plaignant de ce que les pétitionnaires du Bic n'auraient point dû " réveiller le chat qui dort," en faisant allusion dans leur requête, à la paroisse de Rimouski et son quai? Et si nous demandons à ces mêmes hommes qu'elle tache a pu faire à leur paroisse, ou leur quai notre inoffensive requête, ne les entendons-nous pas nous répondre : " Vous critiquez le choix qu'on " a fait du lieu de notre quai et, par là, vous travaillez " à nous priver de pouvoir obtenir une nouvelle allocation législative"!!! Il est un vieux proverbe qui dit: " il faut laisser la poule en vie, encore qu'elle ait la pepie"; et si l'illustre *Triumvirat* de Rimouski en faisait la citation pour répondre à notre question, la réponse serait de beaucoup plus abrégée et tout juste à son *point multiple.* Mais pour mieux définir la logique et les vues de ces braves gens, veuillez-nous permettre, s'il-vous-plait, Honorables Messieurs, de citer ici cette partie de la requête des pétitionnaires du Bic qui a trait à Rimouski et, dans le sens général de cette requête, un rapport tout-à-fait indirect à cette paroisse et son quai.

" Que, de même ce serait un deni de justice envers vos humbles " pétitionnaires si, parceque la paroisse Ste. Cécile est voisine de " celle de Rimouski, on ne faisait pas droit à la pétition de vos " humbles pétitionnaires pour la raison qu'il y a un quai à " Rimouski."

" Que ce serait un deni de justice envers vos pétitionnaires, et " plus encore préjudicier à l'intérêt général en citant ce quai de " Rimouski, dont la longueur de plus de 2,000 pieds et le coût de " plusieurs milles louis ne sont que de graves sujets de déplorer " son inefficacité, puisque les bâtiments qui l'abordent s'y brisent " dans la tempête et n'y trouvent que 7 pieds d'eau à marée basse ; " et, surtout, parceque la moitié du coût de ce quai pouvait donner " à Rimouski, soit à la *Pointes-aux-Pères* ou à *l'Islet-à-Canuel*, un " quai propre à son commerce et l'approche de son rivage pour les " vaisseaux qui y peuvent aborder ; et que l'autre moitié pouvait " fournir au Gouvernement les moyens d'améliorer le vieux hâvre " du Bic, par la construction d'un quai de 600 pieds."

MAINTENANT ANALYSONS :—

Le premier de ces deux paragraphes contient-il le moins du monde quelque pensée ou quelqu'expression hostile à la paroisse de Rimouski ou son quai ? Certes non : puis-qu'il n'a ni autre but ni autre effet que d'établir que la paroisse de Rimouski a un quai qui ne peut avoir aucun rapport avec la question soumise à la législature, par la requête du Bic ; mais dont on pourrait citer la proximité pour éluder ou retarder la juste demande, d'un hâvre de refuge au Bic.

Quand au second de ces paragraphes de la requête, nous ne doutons nullement que ce soit celui-ci qui ait touché le plus à la susceptilité de quelques jeunes spéculateurs et marchands ambitieux de Rimouski. Mais, encore, nous le demandons à tout homme impartial, pourrait-on y voir la moindre parcelle d'injustice envers la localité de Rimouski et son quai ? Nous n'hésitons pas à poser ouvertement et franchement la négative. Le plus grave point de ce paragraphe ne peut être, tout au plus, interprété que comme étant l'expression d'un sentiment de regret, pour la Province, sur une

question d'économie politique, pour la paroisse de Rimouski, sur son erreur dans des Calculs et des plans précipités par son égoïsme ; tel qu'encore pour la plus grande et la plus urgente des améliorations publiques qu'on a retardée par la construction de ce quai dispendieux. Comment donc se fait-il que Mr. Smith & consorts aient interprété cette partie de notre pétition, dans un sens tout contraire et dans une vue qu'ils disent être préjudiciable à tous les mille et un rapports que leur inspirent les rêves de l'intérêt local, de la spéculation et en un mot, d'un égoïsme qui sait son pain manger ? C'est que ces messieurs prétendent ne pas être de ceux à qui un écrivain, concitoyen honnête et très-éclairé dont nous citons la grande pensée sans intention de le mettre en cause, disait :

" C'est par l'intelligence que l'homme doit régner ."

C'est que ces messieurs écartent volontairement, sans doute, toute saine logique de la question et ne la remplace que par cette dialectique d'école, ou méthode d'argumenter, qui s'oppose à tout progrès par l'esprit de doute, de dispute et de contradiction qu'elle répand avec l'obscurité ; c'est plus que cela encore :—c'est parce qu'à Rimouski quelques personnes prétendent y avoir le hâvre de refuge, un port d'entrée, &c., &c., puis pour cela, des quais, encore des quais et pardessus tout des quais dont le coût, tout en se versant dans les comptoirs de cette localité, ne saurait lui donner ce hâvre et ce port dont on a enfanté et étayé la réputation auprès du Gouvernement aux moyens d'avantages que la nature, par la position géographique et potamografique des lieux, lui a totalement, refusés et d'une manière aussi positive que la création même. C'est encore parce que cette année le Bic se montre avec énergie ; parceque

cette paroisse a devancé Rimouski dans sa démarche auprès de la législature et que les avantages naturels que cette place offre, excitent la convoitise et menacent la ruine entière des grands projets de quelques voisins qui craignant de dire bientôt avec COINCILLE :—

" Le destin se déclare et nous venons d'apprendre,"
" Ce qu'il a résolu du beau père et du gendre."

disent comme PIRON :

" Ils nous ont dérobé ; dérobons nos neveux !

Voilà, Honorables Messieurs, l'anticipation, les vues larges et libérales des quelques meneurs du faubourg de Rimouski, moins l'une de celles de Mr. J. Smith qui a fourré dans l'idée des habitants de St. Simon la pensée de se joindre à quelques autres de St. Fabien pour demander un quai au pied de cette chaine de montagnes qu'on nomme les murailles et qui bordent le fleuve St. Laurent sur toute la longueur de ces deux paroisses. Nous ne nous arreterons certainement point à faire le commentaire de ce projet extravagant qu'il a conçu, nous le comprenons bien, sur la même échelle dont nous nous sommes servis pour mesurer les vues des ennemis du Bic. N'en a-t-il pas lui même, donné la preuve publique, lorsqu'à St. Fabien harranguant dans l'ancienne chapelle le petit nombre de personnes qui eurent la complaisance d'aller lui prêter l'oreille ; il leur faisait part de *l'intention bien arretée du Gouvernement*, disait-il, en termes dont voici la substance :

" Que pendant longtemps le Gouvernement avait eu l'intention
" de faire construire un quai au Bic ; mais que son opinion n'y
" portait plus. Que la *volonté* du Gouvernement était de n'avoir
" des quais qu'à des distances de 6, 7 ou 8 lieues entre eux, &c., &c."

Certes, Honorables Messieurs, il vous est facile de concevoir qu'il ne peut nous rester que bien peu de choses à répliquer à un tel individu à qui le Gouvernement fait si complaisamment et si ouvertement la confidence de ses vues, et qui dans cette harrangue ne semble avoir oublié de dire que cette seule chose : que le Gouvernement avait *l'intention bien arretée* de faire construire un quai au pied des murailles, tout juste au lieu désigné dans la requête rédigée par Mr. Smith au nom des habitants de St. Simon et de St. Fabien ; et ce, afin de faciliter l'exploitation des *magnifiques bois de l'immense forêt* de Mr. Smith. Non, à la vérité, il nous reste que peu de choses à répliquer aux données de Mr. Smith sur *l'intention bien arretée* du Gouvernement et nous nous bornerons à lui demander s'il ne serait pas, deplus, dans cette *intention bien arretée du Gouvernement* d'établir aussi le hâvre de refuge au quai du " Porc-Epic," (pied des montagnes dont on a déjà parlé,) ou au quai de Rimouski ? (!)

Mais quoi donc ! ne voilà-t-il pas que Mr. Smith abandonnerait le chapitre des *intentions bien arretées* et, semblant se railler de nous, d'un ton aussi ironique que l'air " Yankee Doodle," nous répondrait : voyez mon pamphlet, messieurs, et vous y verrez que si le Gouvernement n'établit pas le hâvre de refuge au " Porc-Epic," il ne l'établira pas non plus au Bic, mais bien assurément ici, à Rimouski. Cependant, Honorables Messieurs, comme le temps et la question pressent beaucoup, nous espérons que vous saurez ainsi que Mr. Smith, nous pardonner si nous ne croyons pas devoir attendre la lecture de ce pamphlet, qui ne peut être tout au plus que l'expression de l'opinion actuelle de son auteur qu'une utopie de cette espèce de ventier, pour en refuter point par point la substance multiforme et multicolore. D'ailleurs, comme nous ne

nous sommes proposés d'autre but que celui d'appuyer notre pétition devant la législature et le public, par des arguments fondés et par des preuves même ; pour y parvenir comme aussi faire justice des vues haineuses et spéculatives d'un petit nombre de personnes de Rimouski qui veulent y avoir le hâvre de refuge, prétendant que la plage, où se trouve leur quai, offre plus d'avantages pour cet objet, que le hâvre du Bic ; nous ne saurions mieux faire ni être plus laconiques qu'en soumettant ici quelques extraits très-relatifs avec la question et tirés d'un ouvrage ayant pour titre : " sailing " directions for the Gulf and River St. Lawrence ; " comprehending the Coasts of Labrador and " Canada, &c., together with the Rocks, Shoals, " Bays, Harbours and Roadsteads in that navigation. " The whole carefully collected, arranged and " compiled from the surveys and observations of " Captains W. H. Bayfield, R. N. Lane, Des Barres, " Lockwood, Lambley and others."

Barnaby Island.

" Barnaby Island lies W. by S. three miles from " Father Point, and between them is the road of " Rimouski ; vessels lie here during the summer, " and take their cargoes of lumber. The best berth " is in 4 or 5 fathoms at low water, with Rimouski " Church S. S. W. ½ W. ; the east point of Barnaby " W. by N. ; and Father Point E. N. E. good " holding ground. *Small Vessels* may find shelter " from Westerly winds under the east end of this " Island, in from 2 or 3 fathoms at low water. " There is a round large stone on the reef, which " runs to the east-ward of the Island ¼ of a mile. " *Small Vessels* may likewise find good shelter " from Easterly and N. E. Winds, under the west " end of this island, in Barnaby Road ; run up to

" the west-ward until the Church, which stands
" on the main, is just open to the east-ward of a
" bluff island which lies close to the main, and due
" south from the west end of Barnaby; with this
" mark, cross the reef in 3 fathoms (which runs
" to the N. W. from Barnaby,) and come to midway
" between this bluff Island and Barnaby."

Remarques: Le lieu où ces bâtiments peuvent y prendre charge se trouve éloigné d'environ ½ mille de l'Isle St. Barnabé, et ce n'est que durant la belle saison d'été. Encore, il y a quelques années, ce dont nous n'avons point perdu mémoire, trois bâtiments appartenant à Wm. Price, Ecr., de Québec, et venant prendre leurs cargaisons de bois en cet endroit, y furent assaillis par le fort vent d'Est, et y firent naufrage. Quant à l'abri que peuvent trouver les *petits bâtiments*, soit au bout de l'Est, soit au bout de l'Ouest de cette Isle, ce n'est qu'au moyen d'une surveillance continuelle et d'une alerte active en cas d'un changement subit du vent contre lequel ils s'abritent en un vent soufflant du côté contraire. Ce qui arrive fréquemment, et que des navigateurs du fleuve, d'une expérience de bien des années, peuvent attester. C'est à environ deux encablures de l'Isle St. Barnabé que les petits bâtiments trouvent un abri contre les vents d'Ouest et conséquemment, à ½ mille du quai de Rimouski où il n'y a que 7 pieds d'eau à marée-basse. Ce quai n'offre donc pour les petits vaisseaux, même, aucune protection contre la tempête à marée-basse.

" The channel from Barnaby to the Bluff Island
" is ¾ of a mile wide, and all clean good ground.
" At *high water, spring tides*, there are 12 feet water
" in the channel, between *Barnaby and the main,*
" *and at neaps 7 feet, but this becomes quite dry at low*

" *water, having many large stones here and there.*
" Vessels of 7 feet water may run through safely
" between the island and the main, should they be
" caught at anchor at either end, by the wind
" shifting suddenly; but it must be at spring-tides
" or nearly so. The tide flows at Barnaby Island,
" full and change, till 2 h. 15 m. There are no
" houses on Barnaby Island, and very little water.
" Ships in want of water must go to the river."

Certes, voilà qui semble n'être pas trop en faveur de la *plage* de Rimouski pour un hâvre de refuge puisque non seulement les gros bâtiments n'y trouvent point assez d'eau ; mais, qu'encore, leurs équipages peuvent y souffrir par la soif !....Mais rassurons-nous, Honorables Messieurs, car malgré tout cela, si nous demandons à Mr. Smith et ses confrères contempteurs du Bic, s'il ne passe pas quelques fois des Navires en dedans de l'Isle St. Barnabé, voici qu'ils nous répondront avec *bénignité:* Eh ! oui ; et nous diront comme " *Saint-Amand.*"

" Les poissons *ébahis* les regardent passer !"

Mais quittons cette plage pour nous rendre à l'Isle du Bic, de là au hâvre du même nom ; et nous servant des détails du même ouvrage dont nous avons donné le titre plus haut, voyons si ils ne nous donnent pas l'occasion favorable de faire l'application de cet ancien proverbe :

" Si tu veux prendre du poisson, pêche au lieu le plus profond."

" From Barnaby Island, Bic Island bears West,
" and Bicquette W. $\frac{1}{2}$ N. The first is $3\frac{1}{4}$ leagues
" distant, and the latter 11 miles. Cape Arignole,
" or Orignal, and the east end of Bic Island lie
" due north and south of each other; the West
" end of the Island Bic bearing N. W., and the

" east end of the reef, which extends S. E., from
" the Island, N. N. E,; the distance from the Cape
" to the body of the island is about $2\frac{1}{4}$ miles."

" Some years ago, a master of a vessel mistook
" the Island of Barnaby for the Island of Bic, and
" hauled to the south ward; when he found his
" mistake, after veering the ship, he just weathered
" Barnaby Island. Now, should a ship be running
" up in thick weather and not be certain of her
" distance, if she should be near Father point, she
" cannot approach the land without gradually,
" shoaling her water; consequently, keeping the
" lead going and being in 9 or 10 fathoms water,
" should she make an Island suddenly to the south
" ward, it must be Barnaby Island. And if falling
" in with an Island suddenly, without having hove
" the lead, in any bearing to the west ward of
" W. S. W. one cast of the lead will reduce it to a
" certainty; for from W. S. W. to West, Baranby
" will only have from 7 to 5 fathoms; (Northward);
" and the Island of Bic will have in the same
" bearings from 15 to 12 fathoms (Southward).

Comme nous voici rendus entre l'Isle du Bic, la terre ferme et le hâvre, examinons ces parages.

" Between Barnaby and Bic Island lies the
" River Ottey (Textual) and Old Bic harbour.
" The River Ottey bears S. W. from Barnaby,
" distant about 5 miles, and is of little use to ship-
" ping except to water at. Old Bic is to the west-
" ward of Ottey river, about 3 miles and is a very
" good place for vessels to lie sheltered from wes-
" terly winds. This Harbour has two round
" Islands on the east side of it, and it is $\frac{2}{3}$ of a mile
" from them to the west side of the harbour;
" *anchor midway between the Westernmost Island and*

" *the west side of the harbour in 3 fathoms at low* " *water the* west point bearing west, distant $\frac{1}{3}$ of a " mile."

" And other good leading mark to clear the " eastern reef of cape Arignole, going in and out " of Old Bic Harbour, is to keep the swashway in " the south E. part of Old Bic Harbour, open to the " eastward of the west point of the Harbour, bear- " ing E. S. E. $\frac{1}{4}$ S. in 4 fathoms water. The " swashway here mentioned is made by a river " running down between the mountains. Just to " the westwards of the swashway the land appears " like chalk but it really is a white barren rock. " It forms a very good mark for vessels coming " down from the westward and intending to anchor " at Old Bic, as the east part of the reef of " cape Arignole is covered at high water, and is " all rocks, which dry at low water."

" The high land of Bic, which lies to the south- " ward of cape Arignole, is 1234 feet above the " sea. Ships being off Little Metis will see that " high land; but the cape itself and the Island " of Bic, being much lower, will not be visible; " off Mount Camille, Bic Island may be perceived " very plain in clear weather."

" The Island of Bic is moderately high, and " well clothed with trees: its length east and " west, is about 3 miles. Off its northern shore " lies a woody islet, $\frac{1}{2}$ a mile long and 100 feet " high, called Bicquett; this is nearly a mile " distant from Bic Island: there is a narrow channel " for vessels between them; by keeping mid " channel you will have 5 to 9 fathoms irregular " soundings. The northern side of Bicquett is " steep to and there are 15 fathoms water at a " musket-shot distance from it."

" On Bicquet Island is a revolving light of the " first class, shown every night from the 15th " April to the 15th December in each year. The " tower is 70 feet high, and the light stands 130 " feet above the level of the sea. The light revolves " at regular intervals of 2 minutes. A gun (a 9 " pounder) is placed near the light house, and will " be fired every hour during foggy weather and " snow storms."

Remarque : Par un Réglement subséquent de la maison de la Trinité de Québec, ce canon fait feu par ½ h. dans les temps de brume ou de neige accompagnés de vent fort. Nous continuons à extraire :—

" If desirous of anchoring on the south side of " Bic, and the wind should be easterly, run *boldly* " to the southward, as before directed; give the " reef a berth of ¼ of a mile, and run along in mid- " channel until you find Cape Arignole bears S. S. " E., the body of the Island bearing N. N. W. " *Large ships* may anchor in 11 fathoms, the ground " clear and good; but small vessels may run on " until the Island comes N. E. and the depth 8 " fathoms, you will be then ½ a mile off the Island, " but the bottom will not be so clear as when you " are in deeper water. Fresh water may be ob- " tained in the cove to the westward of the east " end of the Island. The new revolving light on " Bicquet Island cannot fail to be of the greatest " service to those navigating this part of the river. " But if the wind should be westerly and you are " to windward of the Island intending to anchor " there, stand to the southward, into 11 fathoms, " then run down and anchor as before directed; " for with little wind, 11 fathoms is the proper

" depth of the fairway, and the last half-flood and
" all the ebb sets strongly between Bicquet and
" Bic."

Voyons maintenant ce que dit encore le Capt. Bayfield, R. N. dans le même ouvrage :—

" There is excellent anchorage under either end
" of Bic, and also between it and the main land,
" according to the wind ; and vessels which may
" be met with an easterly wind, had better anchor
" than attempt to beat down the Estwary in long
" and foggy nights of the year. More shipwrecks
" have happened in consequence of vessels obsti-
" nately endeavouring to beat down against an
" easterly gale, with its accompaning fog, than
" from any other cause, and yet all that they may
" gain by such a course, might be run in few hours
" of a fair wind. The new revolving light on
" Bicquet will be of the greatest service in point-
" ing out this anchorage at night."

Voila certainement, un paragraphe qui ne plaide pas en faveur de Rimouski ou l'Isle St. Barnabé surtout durant les vents d'Est, puisqu'il tend à engager les bâtiments à ne pas passer oûtre l'ancrage de l'isle du Bic durant les tempêtes de vent d'Est des nu its longues et brumeuses de l'automne. Nous n'ajouterons aucun commentaire aux extraits ci-dessus qui ont rapport aux lieux mentionnés dans notre pétition. Ces extraits lus en donnant l'attention sur la carte du Capt. Bayfield R. N. sont des preuves irréfutables de tous les allégués de cette pétition. Notre but principal est rempli si nous joignons encore à ces preuves le certificat ci après, venant d'un officier dont les talents et le discernement n'apportent aucune source de doute :

COPY,—

" I hereby Certify that I consider *Old Bic Harbour* to possess " advantages for a public wharf above any other site on the south " shore of the St. Lawrence above Gaspé. Properly placed and " constructed, a wharf would answer as a Harbour of Refuge for " vessels in distress, and afford safe and convenient accommodation, " at all times of the tide, to steamers and coasting vessels employed " in carrying passengers, country produce and goods between the " lower parishes and Quebec.

Given under my hand on board the surveying vessel " Gulnar," this 25th day of August 1852.

(Signed) HENRY W. BAYFIELD,
Capt. R. N. Surveying the Gulf St. Lawrence.

C'est donc bien à tort que certaines personnes de Rimouski s'évertuent à donner devant le public, une mauvaise réputation au Hâvre du Bic, aux eaux qui le baignent d'une part et aux lieux qui l'entourent de l'autre ; disons plus encore : n'est-ce pas dans l'ordre du scandale public que de voir, aujourd'hui au nombre de ces contempteurs du Bic, un correspondant qui dans une correspondance adressée de St. Simon au *Canadien* en date " du 24 Mars 1854 et signée une voix" s'exprimait sur le Bic d'une manière toute favorable ? Citons, pour preuve, une petite partie de cette correspondance :—

" Mais le Bic, c'est dit-on, le hâvre par excel- " lence de la côte du Sud, où tous les vaisseaux " gros ou petits peuvent trouver un abri contre " la tempête ou un lieu de sureté dans le naufrage. " Mais le Bic, c'est le premier et le plus port de " mer depuis le Golfe St. Laurent jusqu'à Québec, " situé entre la grande et libre navigation du fleuve " et les parties étroites et difficiles et dangereuses,

" semble placé là par l'auteur de la nature pour
" servir de dépot ou pour offrir tous les secours
" nécessaires entre la navigation de l'intérieur et
" celle de l'océan. Oui, le Bic est cela et plus
" encore, car la nature s'y est faite pittoresque,
" grandiose et admirable dans cette vaste baie
" dont les eaux limpides et poissonneuses entrent
" dans l'intérieur des terres, pénètrent loin dans
" les coulées, baignent les pieds des hautes
" montagnes, s'étendent en masses tranquilles et
" transparentes au fond des anses, sur des rivages
" de sable uni. *Comme pour former une barrière*
" *impénétrable contre la tempête*, deux montagnes
" s'étendent comme deux bras qui n'ont pu se
" rejoindre pour embrasser la baie, dont l'entrée
" est encore protégée par deux Isles qui seront à
" jamais memorables dans l'Histoire du pays, par
" les cavernes qu'elles renferment et qui servent
" de tombeau aux ossements des tribus aborigènes
" qui y ont été massacrées."

" Pourquoi donc le quai de Rimouski n'a-t-il pas
" été placé au Bic? parceque Rimouski est une
" grande paroisse dont les babitants contribuent
" depuis longtemps au revenu public, et ils y
" avaient droit parceque la paroisse de Rimouski
" fournit plus de voix pour l'élection d'un membre
" que celle du Bic, que tous les navigateurs du
" fleuve, que tous les intérêts du commerce, que la
" beauté et les avantages naturels d'un site."

" Mais quoique la construction d'un quai au Bic
" *à eau profonde*, soit d'une nécessité urgente pour
" l'amélioration de la navigation du St. Laurent,
" qu'en conséquence toute la Province en retirerait
" un avantage indirect et qu'il y a tout lieu d'espérer
" qu'il sera en construction l'été prochain, &c., &c.

(Voir le Canadien du 31 Mars 1854, No. 139.)

Maintenant si Mr. Smith, naguère de St. Simon et aujourd'hui de Rimouski, jettait la vue sur le *miroir*, pourrait-il dire que sa figure y est louche ?

Non, non ; et pour faire aux confrères de Mr. S. leur quote-part de la honte qu'ils s'attirent, il nous reste à vous dire, Honorables Messieurs, que nous avons recueilli 90 signatures dans la paroisse de Rimouski ; et que parmi ces signataires il se trouve un *très petit nombre* de personnes qui regrettent leur signature et disent maintenant : " Nous pensions bien que cette requête serait " confiée au membre du comté et que s'il s'y " trouvait quelque chose qui fut contre les *intérêts* " de *Rimouski*, ce Monsieur ne la présenterait pas." Vraiment ces gens font preuve d'une belle érudition, d'une belle et bonne opinion en faveur de notre Membre !

" Pardonnez leur Seigneur, car ils ne savent ce qu'ils font."

Pour nous, signataires de la requête en question, nous conservons certainement pour le membre du comté de Rimouski une opinion beaucoup plus digne de l'Honorable Membre, que celle de ces Messieurs et que nous vouons au souverain mépris dont elle est digne.

Malgré la longueur de nos remarques, le peu d'ordre et les défauts de style qui y règnent, nous osons espérer, Honorables Messieurs, que vous voudrez bien nous pardonner en faveur de la vérité qui nous a guidés.

Humblement et de nouveau nous soumettons la question à votre mûre et serieuse considération, de la quelle nous attendons justice.

" Fiat justitia ruat cœlum."